



ENVIRONNEMENT, PRÉVENTION

NOS BOIS COMMUNAUX SOUS BONNE GARDE

Nos espaces boisés surveillés par les équipes de la Protection Civile Urbaine

Publié le 16 juillet 2024



Lors des patrouilles, des vigies sont aussi positionnées au sommet du Phare de la Garoupe.

Chaleur et sécheresse, font de l'été une période propice aux feux de forêt. Antibes possède sur son territoire d'importants massifs boisés avec plus de 330 hectares dont les bois de la Garoupe et du Fort Carré, les Semboules, la Valmasque dans le secteur de l'Azurarena et le bois de Pimeau à Saint Maymes.

Tout l'été, en semaine, une partie de ces espaces boisés font l'objet d'une surveillance par des saisonniers. Le week-end et les jours fériés, ce sont les 23 réservistes du Comité Communal Feux de Forêt (CCFF) qui patrouillent en binôme. Ce dispositif de prévention et de vigilance est actionné du 15 juin au 15 septembre.

« La surveillance consiste essentiellement à prévenir et informer les visiteurs en cas de fermeture des bois pour cause de sécheresse ou de conditions météo défavorables. Les patrouilles sont aussi chargées de rappeler la réglementation sur les interdictions de fumer ou d'allumer des barbecues dans ces espaces sensibles » précise Caroline Rimbert, responsable de la Protection Civile Urbaine.

Nouveau : un camion-citerne en renfort

Cette saison, le CCFF bénéficie d'un nouveau véhicule de patrouille, un camion-citerne de 500 litres, offert par le Service Départemental d'Incendie et de Secours 06. « Ce camion permet d'éteindre un feu naissant de moins de 100m². Pour cela, les réservistes ont suivi une formation portant sur l'utilisation du camion, la mise en place des lances à incendie et l'extinction des feux. Cela vient en complément des formations sur les extincteurs ou sur la connaissance de notre végétation » ajoute la responsable.

Même en cas de feu naissant, la procédure prévoit de prévenir immédiatement les sapeurs-pompiers. En aucun cas, les bénévoles ne se substituent aux soldats du feu. Ce dispositif mis en place par la Ville d'Antibes permet aux promeneurs de profiter de nos espaces boisés en toute sérénité, tout en préservant l'intégrité de nos forêts.



un camion-citerne de 500 litres en renfort

LA PROTECTION CIVILE EN ACTION

La PCU existe depuis près de 40 ans à Antibes. Ce service unique dans le département, fonctionne 7 jours sur 7 et 24h/24 avec quatre agents titulaires et deux vacataires en renfort.

« Notre mission première est la gestion de crise en cas de risques naturels ou technologiques. En cas de vigilance, nous ouvrons le Poste de Commandement Communal avec les différents services de la ville et les forces de sécurité.

Lors d'inondations, nous sécurisons les lieux à risques. Pour les tempêtes ou les coups de mer, la PCU est chargée de fermer les lieux de promenade ou d'aider au nettoyage des zones touchées en bord de mer. Nous surveillons la mer en cas de pollution marine » explique Caroline Rimbert, responsable de service. Au-delà de cette mission principale, la Protection Civile Urbaine assure la formation d'agents municipaux pour l'utilisation d'extincteurs.

La PCU dirige aussi la Réserve Communale de Sécurité Civile, forte de 35 bénévoles. Elle est chargée de l'ouverture du centre municipal d'hébergement d'urgence.

Ce Centre communal a été récemment activé lors de l'accueil de réfugiés Ukrainiens ou pour abriter des familles évacuées des campings lors de forts épisodes pluvieux. En 2023, la Protection Civile Urbaine a effectué 716 interventions sur notre territoire.



Travaux de grande hauteur sur la tour du musée Picasso



**HÔTEL DE VILLE
D'ANTIBES - JUAN-LES-PINS**

24 Cours Masséna,
06600 Antibes